

# Mieux connaître le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Dans PNR, il y a avant tout le N de Naturel, niché entre le P de Parc (le territoire), et le R de Régional (la collectivité qui a compétence pour créer un parc). Un Parc naturel régional est un territoire habité à dominante rurale, dont les patrimoines environnementaux et culturels présentent une richesse remarquable mais fragile, un territoire dont le développement mérite les plus grandes attentions et précautions.

Un Parc innove : il encourage des aménagements et un développement économique, social et culturel respectueux de l'environnement.

Les missions d'un Parc se résument donc à protéger, aménager, développer, expérimenter, mais aussi accueillir.

Son territoire est en effet aussi un espace d'accueil, d'éducation et d'information valorisant pour la Région Ile-de-France, complémentaire des territoires voisins plus urbanisés.

**Le syndicat mixte du Parc consacre 85 % de son budget aux actions et subventions d'investissements en faveur des communes membres.**

domaines et sous conditions (création d'une mare, d'un verger, amélioration de l'habitat...). L'ingénierie de ses spécialistes est gratuite et à disposition des particuliers comme des communes. Il édite également des guides utiles et complets. Par exemple sur l'éco-construction, l'éco-jardinage, l'architecture locale, les couleurs des revêtements... mais aussi des guides de balades à VTT ou à pied...

## Que peut apporter le syndicat mixte du Parc ?

*Soutien, conseils, subventions supplémentaires, protection* contre des projets à risque de nuisance, *image de marque, développement économique, information et sensibilisation* du public, actions auprès des écoles et collèges, etc., le Parc apporte une aide précieuse aux communes adhérentes.

Il assure un développement équilibré de l'habitat, de l'activité économique et des infrastructures. Il met en valeur et pérennise le cadre de vie de ses habitants. Il préserve le patrimoine naturel, bâti et culturel...

Le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse a par exemple favorisé l'implantation – et même participé à la création – de petits commerces et d'activités artisanales. Il a contribué à développer l'économie touristique du territoire. Il a co-financé des études diagnostics de sites écologiques, du mobilier rural, des panneaux signalétiques, des abris, la création de sentiers, la restauration de murs anciens, de petits ponts, de lavoirs, etc... Les services du Parc proposent aussi des manifestations culturelles en partenariat avec des acteurs locaux ou des associations : le rallye pédestre à l'automne, des séances de cinéma thématiques en plein air, la fête des fermes, des spectacles pour les enfants, des animations lors des journées du patrimoine...

## Combien ça coûte ?



Le syndicat du Parc ne prélève aucun impôt direct. L'essentiel de ses ressources provient des subventions de ses membres. Grâce aux subventions que le Parc apporte aux communes, celles-ci peuvent bénéficier en retour d'aides financières nettement plus élevées que leur cotisation. *Les subventions profitent à tous, elles sont liées au projet présenté, pas à la taille de la commune.*

## Adhérer au Parc, est-ce plus de contraintes pour les communes ?

**Non !** Un Parc ne modifie pas les règles communales. Ce sont les communes adhérentes qui, librement, vont prendre des décisions fidèles à l'esprit de la Charte, document contractuel et projet de territoire collectif, qu'elles ont co-élaboré et approuvé. Les communes et leurs groupements, les Départements, la Région et l'Etat unissent leurs efforts au sein d'un syndicat mixte, qu'elles dirigent via leurs représentants.

Les communes bénéficient d'une image de marque, reconnue au niveau national, des services et conseils de l'équipe technique pluridisciplinaire du syndicat (> 35 personnes), de moyens financiers supplémentaires...

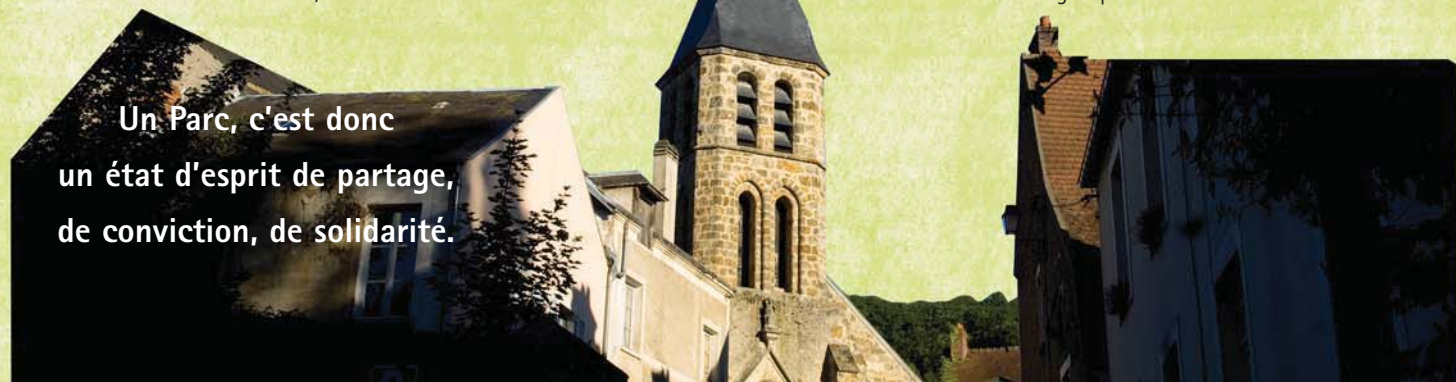
## Le Parc, est-ce plus de contraintes pour les habitants ?

**Non !** Si les communes se sont engagées à respecter la charte et à rendre compatible leurs documents d'urbanisme, ce document n'est en revanche pas opposable aux tiers : il ne peut pas être utilisé contre un habitant, une entreprise (notamment agricole), une association, pour imposer des changements de pratiques... Le syndicat mixte du Parc ne peut rien imposer aux habitants, il apporte au contraire des aides et des conseils, voire des subventions dans certains

## Le Parc, une strate administrative de plus ?

**Non !** En adhérant au Parc, la commune reste maîtresse de ses décisions et travaille si elle le souhaite, au gré des projets, avec les services du PNR. Au sein d'une intercommunalité, elle transfère certaines de ses compétences (développement économique, aménagement des espaces...) à l'échelon intercommunal et ne les gère plus en direct.

Un Parc, c'est donc un état d'esprit de partage, de conviction, de solidarité.



# Feuille de route

Le projet de Charte définit **quatre grandes ambitions** pour le territoire étendu à 62 communes. Il a été établi grâce aux réunions de concertation qui se sont déroulées entre 2007 et 2009, en concertation avec les communes, associations et acteurs locaux volontaires.

## 1<sup>ère</sup> AMBITION DE LA CHARTE Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien

Le Parc constitue l'un des principaux noeuds du réseau écologique régional. Il est également le « château d'eau » de l'Ouest francilien. La richesse du territoire réside dans ses espaces et ses espèces remarquables, mais également dans ses milieux plus ordinaires. Un exemple : 71 % de la flore francilienne est présente dans le Parc. Et plus de la moitié des espèces protégées régionales est recensée dans ses zones humides. Pourtant, un recul de la biodiversité est constaté. Face à cela, les acteurs du Parc souhaitent agir :

- pour assurer la continuité des différentes Trames Vertes et Bleues (circulation, échange et maintien génétique des espèces) et éviter ainsi le fractionnement des espaces et des écosystèmes ;
- par la connaissance et le suivi du patrimoine naturel ;
- par la lutte contre le gaspillage d'espaces, le mitage, l'étalement urbain et en privilégiant les constructions au cœur des villages, le **Plan du Parc** est un outil très efficace pour maintenir les terres agricoles ;
- par la valorisation des ensembles paysagers, notamment les fonds de vallée, la forêt aux usages multiples, l'agriculture biologique et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- en protégeant et préservant les espèces fragiles, les rivières, les zones humides et la qualité de l'eau.

### ■ Exemple de réalisation : un pâturage extensif sous les pommiers

« La prairie des Cocagnes à St-Forget était à l'abandon. La commune aidée du Conseil Général la rachète et, avec le concours du Parc, restaure les 2 ha en friche. De vieux arbres sont préservés pour accueillir chouettes chevêche, chauves-souris, cétoines... Des pommiers de variétés locales sont plantés avec les enfants du village et 4 génisses de l'agriculteur Frédéric Peltier assurent un pâturage modéré du pré (on dit aussi pâturage "extensif" car il préserve le milieu environnant) devenu aujourd'hui lieu de promenade. »

Françoise Gossare, maire de St-Forget

### Les services du Parc donnent leurs avis sur les permis de construire ?...

**Faux :** Les permis de construire comme les permis de démolir ou d'aménager sont instruits par la mairie. C'est elle seul qui, en se référant à son document d'urbanisme (PLU ou POS), donnera ou non son accord après avoir éventuellement consulté l'Architecte des Bâtiments de France, si la construction se situe dans un périmètre classé ou inscrit.

L'Architecte du Parc peut par ailleurs être consulté au préalable pour ses conseils (intégration dans le paysage, choix de matériaux, techniques d'éco-construction...)

>> La Charte du Parc, librement approuvée par les communes, comprend un **Plan du Parc**. Il est fixé pour 12 ans et identifie les espaces agricoles et naturels à préserver de l'urbanisation que doivent reprendre les documents d'urbanisme, comme le PLU (ex-POS) de la commune.

“Continuer d'être innovant ensemble”

Satisfaire ces 4 grandes ambitions est un défi. Il peut être relevé grâce à la mobilisation de tous, habitants, élus, associations, entreprises, ...et la synergie et l'exemplarité dans les actions menées.



La prairie des cocagnes à Saint-Forget.

### → Objectifs dans la prochaine Charte

Soutenir les agriculteurs et financer des bandes enherbées, des plantations de haies ou d'arbres isolés favorables à la faune..., la création de mares, l'utilisation de matériels innovants (semis sans labour, pressoir à huile de colza...). Requalifier les abords de la RN 10 et restaurer des continuités écologiques : passages à grande faune, buses pour petits mammifères, alignements d'arbres, liaisons douces pour les promeneurs...

Rouvrir des fonds de vallée, y installer un pâturage extensif (environ 1 animal à l'ha), créer des vergers de variétés locales, restaurer des zones humides...

### Le Parc n'est pas favorable aux immeubles de plus de 2 étages ?...

**Faux :** La charte préconise des constructions resserrées au cœur des villages plutôt que de "consommer" toujours plus de terres agricoles et d'espaces naturels. Plusieurs communes de la Vallée de Chevreuse sont composées de maisons de ville et d'immeubles de bourg s'élevant souvent jusqu'à 3 étages. C'est le cas par exemple dans le centre de Chevreuse. Dans la continuité du bâti existant ou en utilisant les parcelles vides ("dent creuse"), un immeuble de 2 ou 3 étages s'harmonisera parfaitement avec ses voisins !

## 2<sup>e</sup> AMBITION DE LA CHARTE Un territoire périurbain responsable face aux changements climatiques

L'incidence des actions de l'homme est déterminante pour le changement climatique. A l'échelle du territoire du Parc, la lutte contre ce phénomène a été jugée comme prioritaire. Il s'agit d'une évolution majeure par rapport à la précédente charte. Les enjeux principaux sur le PNR portent sur l'amélioration de l'habitat très énergivore – notamment le parc immobilier ancien – et sur la maîtrise des déplacements domicile / travail. L'avenir est donc à l'optimisation en matière de déplacements, d'habitats et d'activités...

Des panneaux photovoltaïques pour le foyer d'Ulysse à Bullion



### ■ Exemple de réalisation :

## l'éco-construction : une réalité locale

Quelles solutions choisir ? Quels matériaux mettre en œuvre ? Comment les installer ou les faire installer selon les règles de l'art ?... A toutes ces questions, le Parc naturel régional apporte aujourd'hui des réponses.

- Le Guide éco-habitat (procédés et matériaux existants, conseils et recommandations).
- Le Forum éco-habitat (rendez-vous biennal où le public rencontre des professionnels spécialisés dans l'éco-construction, l'isolation et les énergies renouvelables, des installateurs, des architectes... (prochain forum les 13 et 14 novembre).
- Les Formations à l'éco-construction (stages thématiques destinées aux professionnels : « évaluation, dimensionnement et chiffrage de solutions d'amélioration énergétique », "Étanchéité à l'air des bâtiments", "Mise en œuvre d'enduits et mortiers chaux-chanvre", etc.)



▲ « Cette journée de formation m'a apporté une multitude de détails techniques concrets pour la mise en œuvre sur chantiers de procédés beaucoup plus efficaces, confie l'un des artisans stagiaires. »



Des événements pour faire connaître les sites du territoire : ici au domaine de Coubertin, du cinéma en plein air.

## 3<sup>e</sup> AMBITION DE LA CHARTE Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle urbaine et rurale



Lors des Journées du patrimoine de 2008, des artistes locaux ont investi les églises avec une œuvre créée à cette occasion.

Du Hurepoix à l'ouest de l'ancestrale forêt d'Yveline, l'Histoire de France a laissé des traces sur le territoire du Parc : de grands édifices mais également un tissu remarquable de bâtis ruraux qui font le charme de ses paysages façonnés par les modes de vie ruraux.

Le Parc souhaite valoriser ce patrimoine exceptionnel en favorisant la restauration des éléments bâtis et paysagers mais aussi en invitant artistes, historiens, ethnologues à construire une démarche originale et contemporaine alliant nature et culture. La diversité des approches et des talents, le jeu des rencontres, la richesse des propositions peuvent susciter la vitalité des cœurs de village.

### → Objectifs dans la prochaine Charte

Maîtres mots : sobriété et efficacité !

- la réduction des consommations énergétiques des bâtiments mais aussi de l'éclairage public,
- la mise en place d'une filière bois-énergie s'appuyant sur la forte ressource que représentent les espaces verts et les forêts du territoire (installation de chaufferies au bois dans les gymnases, piscines, écoles... et chez les particuliers),
- le développement des transports collectifs et de modes de circulations douces,
- la diminution et le tri des déchets...
- accompagner les exploitations agricoles vers l'autonomie énergétique, la réduction de la fertilisation non organique (la production d'engrais de synthèse étant très énergivore), l'adoption de techniques simplifiées (semis sans labour par exemple), la mise en place de circuits courts de distribution... ;
- sensibiliser les habitants et visiteurs du Parc à l'éco-jardinage (compostage, récupération des déchets verts, récupération de l'eau, engrais et traitements naturels)...

### ■ Exemple de réalisation : la nuit est à nous

« L'événement-ciel » mené à l'automne 2009 par le PNR *La nuit est à nous* dans cinq communes a réuni dans chacune de nombreux habitants pour observer leur village et le ciel, éclairage public éteint. « Cette rencontre nous a fait réfléchir, autant qu'elle nous a rappelé des souvenirs, des bonheurs d'enfance au village... Regarder le ciel, les étoiles, sentir l'air du soir et les odeurs de la nature comme décuplées, on avait oublié, c'est si bon, confie un participant. »

### Parade avec le FRAC

En juin 2010, le Fonds régional d'art contemporain s'échappera quelques jours de la capitale pour une escapade itinérante en Haute Vallée de Chevreuse. En partenariat avec le PNR, il viendra accrocher une sélection de ses collections à St-Rémy-lès-Chevreuse et dans deux petits villages : Rochefort et Bullion.

### → Objectifs dans la prochaine Charte

- Relier les différents sites naturels, paysagers et culturels par des chemins, des accompagnements...
- Assurer la préservation des paysages remarquables ; poursuivre et approfondir la connaissance de l'histoire identitaire des communes et du territoire.
- Recueillir des témoignages de la mémoire locale (imaginer des récits transmis par des artistes).
- Aider à la conservation/restauration du petit patrimoine et des grandes fermes patrimoniales.
- Recenser et accompagner les porteurs de projets artistiques et culturels du territoire.
- Echanger avec les territoires voisins et mener des actions intercommunales.
- S'appuyer sur la vie culturelle pour développer un tourisme culturel.

## 4<sup>e</sup> AMBITION DE LA CHARTE : Un développement économique et social durable

Dans la continuité de l'action engagée depuis une quinzaine d'années, le projet de charte souhaite donner la priorité à la revitalisation des cœurs de villages, grâce à un soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité. La complémentarité avec les espaces urbanisés limitrophes du Parc est également recherchée.

L'agriculture est aussi une des priorités, tout comme le développement du tourisme rural.

La construction de petits logements et de logements aidés, en nombre insuffisant actuellement, contribue à la mixité sociale indispensable à la consolidation du tissu économique et social (diversité des qualifications, des services, des emplois, dynamisme culturel, sportif, associatif...), tout en inscrivant la croissance démographique à un taux modéré de 0,55 % / an sur l'ensemble du territoire (moyenne d'équilibre selon le potentiel des communes).

### ■ Exemple de réalisation :

Le centre du village d'Auffargis accueille depuis moins d'un an 15 nouveaux logements sociaux, une supérette avec logement pour les gérants, une place remodelée avec aire de stationnement, bancs, râtelier à vélos, espaces verts paysagers et façades ravalées. Le tout a été étudié avec la paysagiste et l'atelier d'architecture du PNR. Ce cœur de village remodelé est ressenti comme une référence et une réussite :

« Ces constructions respectent les recommandations "Haute Qualité Environnementale" (HQE). Nos exigences sur la qualité architecturale sont récompensées par une intégration réussie dans le site et appréciée par les habitants, se réjouit Daniel Bonte, Maire d'Auffargis. »

La revitalisation des cœurs de villages est un enjeu fort



Le maintien des espaces agricoles est une priorité

### → Objectifs dans la prochaine Charte

- Favoriser les emplois locaux (télétravail, service à la personne...), les activités en complémentarité et les services aux entreprises des pôles d'emplois voisins du Parc.
- Accompagner l'intégration environnementale et paysagère des espaces d'activités économiques existants (diminuer les surfaces imperméabilisées, adopter une gestion écologique de l'eau, de l'énergie et des diverses ressources utilisées, privilégier la biodiversité et la plantation d'espèces locales dans les espaces verts, etc.).
- Etudier d'autres formes d'accueil d'activités adaptées au territoire : hôtels et pépinières d'entreprises...
- Réfléchir à l'utilisation de locaux désaffectés : industriels, bâtiments agricoles vacants, etc.
- Développer les filières et les circuits courts, la vente à la ferme, l'agriculture biologique, l'exploitation de la ressource forestière...
- Soutenir l'activité agricole, développer les initiatives des nouvelles filières éco-environnementales (bois-énergie, énergies renouvelables, éco-construction...).
- Promouvoir la responsabilité écologique au même titre que la rentabilité.
  - Accroître l'offre de tourisme durable en s'appuyant sur les forces en présence telles les activités équestres, les sports de plein air et les loisirs culturels.



La vitalité des villages, c'est aussi le commerce de proximité

### Le Parc est un frein à l'emploi...

**Faux :** L'artisanat, les commerces de proximité, l'implantation et le développement de petites entreprises se sont développés sur le territoire des communes historiques du Parc, en particulier grâce au syndicat du Parc et aux outils qu'il a mis en place : Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), parrainages, conseils en management environnemental, aides financières pour la création d'activités et d'emplois, bourse aux locaux, mise en place de la Marque Parc, Éco-trophées, etc.

Un réseau d'artisans d'art s'est également renforcé avec le soutien du PNR (expos, communication...). L'emploi agricole a été maintenu grâce à l'action de protection des terres agricoles (notamment via le Plan du Parc). L'image de marque du territoire, l'attrait touristique, le besoin de services de proximité et l'ensemble des actions de soutien menées par le Parc concourent à développer l'emploi local.